



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 16 mars 2020 à 16 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [1] **Organisation** - - - [2332024 \(R\)](#)
Association de droit public Les Cuisines Bruxelloises.- Modification statutaire.
Adhésion de la commune de Molenbeek-Saint-Jean à l'association de droit public Chapitre XII Loi organique des CPAS "Les Cuisines Bruxelloises".- Adaptation des articles 6 (énumération des membres associés) et 13 (composition Assemblée générale) des statuts compte tenu de l'adhésion d'un nouveau membre.
-
- [2] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2330647 \(R\)](#)
Asbl Institut Européen du Dialogue et de la Cohabitation Pacifique, en abrégé I.E.D.C.P.- Subside : 5.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl Institut Européen du Dialogue et de la Cohabitation Pacifique, en abrégé I.E.D.C.P., pour l'organisation du Salam Festival.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2020.
-
- [3] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2332399 \(R\)](#)
SJ. 48726/OK.- Sécurité privée.- Festival l'Afrique en Couleurs.
Règlement de police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant le «Festival l'Afrique en Couleurs» du 10/04/2020 au 12/04/2020.
-
- [4] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2330478 \(R\)](#)
Eglise Notre-Dame au Sablon.- Modifications au budget de 2020.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle des modifications au budget de 2020.
-
- [5] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2328453 \(R\)](#)
Asbl 1001 Valises.- Balkan Trafik Festival.- Convention de partenariat 2020.
Convention de partenariat entre la Ville et l'asbl 1001 Valises concernant le Balkan Trafik Festival.- Aide logistique.
-
- [6] **Démographie** - Démo III - - [2331412 \(R\)](#)
SENIORS 2020.- Application de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux Conseils Consultatifs communaux des Aînés.- Critères de sélection.
Adoption des critères de sélection des candidats du nouveau Conseil Consultatif Communal des Aînés par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles sur base de l'Ordonnance du 27/07/2017 relative aux Conseils Consultatifs communaux des Aînés.
-

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[7] **Centrale d'achats** - - Achats - [2329042 \(R\)](#)

Marché public de fournitures en 2 lots ayant pour but la fourniture de camionnettes du type fourgon pour la cellule Parc Automobile du département Travaux de Voirie (CDA/011171/PTL).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/011171/PTL.- Dépense de 130.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 75.000,00 EUR pour le lot 1 et 55.000,00 EUR pour le lot 2.- Article 13605/74352 du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 124 du Collège du 05/03/2020 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[8] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2329439 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2020-013.

Marché public de faible montant portant le numéro 20-0500-099.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 2.633,08 EUR (TVA comprise).- Article 13605/745/52 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° MO05-65-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 136 du Collège du 05/03/2020, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[9] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2326907 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2020-009.

Marché public de faible montant portant le numéro 20-0500-103.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 1.402,63 EUR (TVA comprise).- Article 13605/744/51 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° AEK05-25-2017.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 135 du Collège du 05/03/2020, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[10] **Travaux de voirie** - Logistique - Parc automobile - [2331370 \(R\)](#)

TV/20/54 MobiClick.- Adhésion à la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga en vue de l'acquisition de véhicules à carburants alternatifs, de bornes de recharge et d'outils de gestion de ces bornes.

Adhérer à la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga et adopter, pour le projet MobiClick, le règlement général de la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga en vue de l'acquisition de véhicules à carburants alternatifs, de bornes de recharge et d'outils de gestion de ces bornes.

[11] **Urbanisme** - Direction administrative - Eco-conseil - [2331708 \(R\)](#)

Association de fait "Jardin des Semeurs".- Subside : 659,00 EUR.

Octroyer un subside de 659,00 EUR à l'association de fait "Jardin des Semeurs" pour l'achat de trois kits de bacs à compost en plastique recyclé en remplacement des anciens bacs en bois détériorés.- Article 87906/33202 du budget ordinaire 2020.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[12] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2272146 \(R\)](#)

Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Territoires de la Mémoire.

Renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Territoires de la Mémoire - Centre d'Education à la Résistance et à la Citoyenneté, dont le siège social est établi à 4000 Liège, boulevard de la Sauvenière 33-35.

[13] **Instruction publique - Finances - Budget - [2330011 \(R\)](#)**

Répartition pour l'année scolaire 2019/2020 de la subvention régionale dans le cadre du Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS).

1) Octroyer des subsides au profit des associations partenaires des écoles de la Ville de Bruxelles dans le cadre du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire) et fixer les montants accordés à chacune pour une dépense totale de 48.478,17 EUR (article 70008/33202 du budget ordinaire 2020) :

- Asbl Schola Ulb : 3.780,00 EUR pour le projet BXL09 à l'Institut Paul Henri Spaak ;
- Asbl Schola Ulb : 2.808,00 EUR pour le projet BXL10 à l'Athénée Léon Lepage ;
- Asbl Les ambassadeurs d'expression citoyenne : 5372,61 EUR pour le projet BXL11 à l'Institut Diderot ;
- Asbl De Capes et de Mots : 5.596,80 EUR pour le projet BXL13 à l'Institut de Mot Couvreur ;
- Asbl Centre régional du Libre Examen : 3.627,84 EUR pour le projet BXL14 à l'Institut Bisschoffsheim ;
- Asbl La Scientothèque: 3.555,00 EUR pour le projet BXL15 à l'Athénée Marguerite Yourcenar ;
- Asbl Les ambassadeurs d'expression citoyenne : 2.191,56 EUR pour le projet BXL16 à l'Athénée Robert Catteau ;
- Asbl Schola Ulb : 3.369,60 EUR pour le projet BXL22 à l'Ecole primaire des Eburons ;
- Asbl Réseau de Musiciens Intervenant en Ateliers (Remua) : 3.046,92 EUR pour le projet BXL25 à l'Ecole fondamentale du Tivoli ;
- Asbl Remua : 3.046,92 EUR pour le projet BXL26 à l'Ecole fondamentale Baron Steens ;
- Asbl AJILE - Anciennement nommée Confédération Parascolaire : 1.015,20 EUR pour le projet BXL27 à l'Ecole primaire Steyls ;
- Asbl Schola Ulb : 842,40 EUR pour les projets BXL29 à l'Ecole fondamentale Emile André ;
- Asbl Remua : 3.046,92 EUR pour le projet BXL31 à l'Ecole fondamentale Emile André ;
- Asbl Musique Plurielle : 2.948,40 EUR pour le projet BXL32 à l'Ecole fondamentale du Canal ;
- Asbl Schola Ulb : 1.800,00 EUR pour le projet BXL35 à l'Ecole primaire Léon Lepage ;
- Asbl Schola Ulb : 2430,00 EUR pour le projet BXL36 à l'Ecole fondamentale Congrès Dachsbeck.

2) Octroyer des subsides au profit des écoles de l'Enseignement Libre dans le cadre du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire) et fixer les montants accordés à chacune pour une dépense totale de 45.108,65 EUR (article 70008/33202 du budget ordinaire 2020) :

- Asbl Institut Notre-Dame de Joie : 1.965,60 EUR pour le projet BXL06 à l'Institut Notre-Dame de Joie - Implantation Ecole des 4 vents ;
- Asbl La Fraternité : 4.117,50 EUR en tant que pouvoir organisateur du Collège La Fraternité, site Saint-Vincent pour le projet BXL20 ;
- Asbl Institut Saint-Louis : 5.140,80 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Saint-Louis, section primaire, pour les projets BXL38 et BXL40 ;
- Asbl Comité scolaire Enfant Jésus : 7.711,20 en tant que pouvoir organisateur de l'Ecole fondamentale Enfant Jésus pour le projet BXL41 ;
- Asbl Comité scolaire Enfant Jésus : 1.890,00 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Ecole Saint-Jean Baptiste pour le projet BXL42 ;
- Asbl La Fraternité : 4.819,50 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Ecole Sainte-Ursule pour les projets BXL43, BXL44 et BXL45 ;
- Asbl Institut Saint-Thomas d'Aquin : 8.019,65 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'établissement du même nom pour le projet BXL46 ;
- Asbl Centre Scolaire Maris Stella et Notre-Dame de Lourdes : 2.430,00 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'Institut Maris Stella pour le projet BXL47 ;
- Asbl Institut Saint-Louis : 6.764,40 EUR en tant que pouvoir organisateur de l'établissement du même nom pour le projet BXL48 ;
- Asbl "Sint-Goedele Brussel" : 2.250,00 EUR en tant que pouvoir organisateur de « Sint-Pieterscollege » pour le projet BXL53.

3) Octroyer des subsides au profit des écoles du réseau de la Communauté française dans le cadre du DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire) et fixer les montants accordés à chacune pour une dépense totale de 16.971,30 EUR (sous réserve de l'existence de crédits à l'article 70008/41501 du budget 2020) :

- Communauté française - Athénée royal de Bruxelles 2 : 5.670,00 EUR pour le projet BXL03 ;
- Communauté française - Athénée royal Gatti de Gamond : 3.993,30 EUR pour le projet BXL07 ;
- Commission communautaire française - Institut Charles Gheude : 4.788,00 EUR pour le projet BXL17 ;
- Communauté française - Athénée royal de la Rive Gauche : 2.520,00 EUR pour le projet BXL34.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [14] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - - [2311655 \(R\)](#)
Convention Zéro déchets.- Recettes.
Convention relative à l'octroi du subside pour l'exercice 2020 entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement ayant pour but de fixer les modalités d'utilisation de la subvention octroyée à la Ville de 25.000,00 EUR sur l'article des recettes 52009/46501 pour la mise en oeuvre d'actions environnementales (marché zéro déchet).
-

- [15] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2332250 \(R\)](#)
Subside 2020.- Asbl Shopping Marie-Christine : 500,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 500,00 EUR à l'asbl Shopping Marie-Christine pour l'organisation de la tombola de la kermesse en avril 2020.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2020.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [16] **Travaux de voirie** - - Propreté publique - [2329522 \(R\)](#)
Public asbl.- Subside : 155,36 EUR.
Octroyer un subside de 155,36 EUR à Public asbl, rue Tivoli 10 bte 4.1 à 1020 Bruxelles, pour l'achat de pinces pour ramasser les déchets sur un espace public.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2020.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

- [17] **Urbanisme** - Plan - Expertises - [2329519 \(R\)](#)
20 PLAN TOPO - Dénomination de Voies Publiques.- Drève Maritime.
Adopter la dénomination « Drève Maritime-Maritiemdreef » à attribuer à une voirie du site Tour & Taxis.
-

- [18] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2289436 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet l'élaboration du plan d'action du Plan Communal de Développement Durable et le volet participatif y afférent.
Marché public de services, en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 sur les marchés publics.- Cahier spécial des charges n° 20/PLAN/CSC/PCDD/PLAN_ACTION.- Liste des firmes à consulter.- Dépense estimée à 167.184,50 EUR TVA comprise.- Article 93006/74760 du budget extraordinaire de 2020.- Financement par un subside.- Prendre pour information la décision n° 579 du Collège du 05/03/2020, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [19] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2329781 \(R\)](#)
Zone d'Intérêt Régional - Pont Van Praet (ZIR 4).- Marché public de services ayant pour objet la réalisation d'un Rapport sur les Incidences Environnementales, la définition du schéma directeur définitif pour la Zone d'Intérêt Régional n° 4/ Pont Van Praet, et l'organisation d'un processus consultatif avec les citoyens.
Marché de services par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'un Rapport sur les Incidences Environnementales, la définition du schéma directeur définitif pour la Zone d'Intérêt Régional n°4 - Pont Van Praet, et l'organisation d'un processus consultatif avec les citoyens, en application des articles 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 sur les marchés publics.- Cahier spécial des charges n° 20/PLAN/ZIR4_RIE.- Dépense estimée à 96.800,00 EUR T.V.A. comprise.- Article 93006/74760 du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 457 du Collège du 05/03/2020, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

- [20] **Urbanisme** - Plan - Topographie - [2329305 \(R\)](#)
20 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain de la parcelle sise rue de Verdun 358, cadastrée Bruxelles 21ème division, section B, n°274R, à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° V868/2017.
Accepter la cession gratuite à la Ville de Bruxelles, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles, d'une portion de parcelle de terrain de 10,49m², sise rue de Verdun 358, cadastrée Bruxelles 21ème division, section B, n° 274R, en vue de son incorporation dans la voirie publique.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [21] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Archives - [2331124 \(R\)](#)
Archives de la Ville.- Marché pour l'acquisition en vente publique du 07/03/2020 de documents anciens et documents iconographiques anciens.
Procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1er, 1° d), i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, aux conditions de la vente publique.- Dépense limitée à 8.987,50 EUR TVA comprise.- Article 77810/74951 du budget extraordinaire 2020.- Projet d'investissement n° HF10-389-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 489 du Collège du 05/03/2020, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Zian

- [22] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2327019 \(R\)](#)
Règlement de l'appel à projets dans le cadre de l'événement DiverCity.
Adopter le règlement d'appel à projets pour l'événement DiverCity.
- [23] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2325367 \(R\)](#)
Célébration de la Journée internationale des Roms en partenariat avec la Maison culturelle belgo-roumaine (ARTHIS) asbl.- Subside : 3.500,00 EUR.
Octroyer un subside de 3.500,00 EUR à ARTHIS - Maison Culturelle belgo-roumaine asbl (TVA : 456.197.136) pour organiser l'évènement annuel à l'occasion de la Journée des Roms.- Article 84201/33202 du budget ordinaire 2020.
- [24] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2330406 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet la mission de coordination de sécurité de chantier dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Jonction "Parc urbain de la Jonction et atelier".- Dossier n° OPP/2020/046.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 14.774,10 EUR T.V.A. comprise.- Article 930022/73160 du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt : article 93022/96151.- Chantier : 168474.- Projet d'investissement n° AP22-11-2013.- Prendre pour information la décision n° 563 du Collège du 05/03/2020, en application de l'article 234 paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.
- [25] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2330785 \(R\)](#)
Approbation des subsides à la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets 2019.- Convention Upcycling Pagodes.
Convention relative l'approbation des subsides à la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets 2019 portant la référence SUB/2019/Bruxelles/ZD/UpcyclingPagodes.
- [26] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2334540 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet la mission d'auteurs de projet relative à la construction de nouveaux bâtiments pour l'école Droomboom estimée à 7.000 m² comprenant une école fondamentale, une Académie des Arts, un complexe omnisport et des espaces extérieurs, rue Wittouck 46 à 1020 Bruxelles.- Principe.- Dossier n° OPP/2020/028.
Procédure concurrentielle avec négociation en application de l'article 38, 1 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges/Guide de sélection n° OPP/2020/028.- Dépense estimée à 1.997.159,00 EUR TVA comprise.- Rémunération des pré-études des soumissionnaires sélectionnés.- Dépense estimée à 72.600,00 EUR TVA comprise.- Article 72208/72260 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° FH08-173-2009.- Emprunt : article 72208/96151.
- [27] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2330735 \(R\)](#)
Convention entre la Ville de Bruxelles et la STIB relative au transfert du marché de travaux de déplacement des installations techniques dans les caves du Palais du Midi en vue de la construction de la nouvelle station de métro "Constitution".
Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et la STIB qui a pour objectifs de transférer à la STIB la coordination générale des travaux ainsi que de permettre à la STIB de prendre en charge directement les frais des travaux.

Questions

- [28] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2326701](#)
(R)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant au placement de caméras mobiles contre le jet des mégots de cigarette en rue et à l'évaluation du "plan mégots".

- [29] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2326733](#)
(R)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant le centre d'accueil pour la communauté LGBTQ à Bruxelles.

- [30] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2329086](#)
(R)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant le soutien au quartier des antiquaires au Grand Sablon et les chiffres/initiatives concernant la redynamisation de ce quartier commerçant.

- [31] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2334219](#)
(R)
Question de Mme AMPE, Conseillère communale.
Question concernant des nuisances dans la rue de la Cigogne.

- [32] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2334213](#)
(R)
Question de Mme AMPE, Conseillère communale.
Question relative aux nuisances et à la criminalité de rue au Quai du Commerce et dans les rues avoisinantes.

- [33] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2334273](#)
(R)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant les déclarations de naissances dans les maternités.

- [34] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2334141](#)
(R)
Question de Mme BARZIN, Conseillère communale.
Question concernant la problématique des gift shops dans le périmètre Unesco.

- [35] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2334401](#)
(R)
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.
Question concernant la sécurité routière au carrefour de la rue Philippe Le Bon et du Square Gutenberg.
